

Chapter Title: L'Europe : un projet pour la paix

Chapter Author(s): Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre

Book Title: L'idée de l'Europe

Book Subtitle: au Siècle des Lumières

Book Editor(s): Rotraud von Kulesa and Catriona Seth

Published by: Open Book Publishers

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1sq5vcp.7>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



This content is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0). To view a copy of this license, visit <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Open Book Publishers is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *L'idée de l'Europe*

JSTOR

3. L'Europe : un projet pour la paix



Castel de Saint-Pierre (1658–1743ⁱ), membre de l'Académie française, ami de Fontenelle, auteur de mémoires politiques, rédigea son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* au moment où les belligérants de la guerre de succession d'Espagne faisaient des propositions de paix qui aboutiront aux traités d'Utrecht et de Rastatt. Il publia en 1713, la version la plus achevée d'un projet destiné au maintien d'une paix durable sur le continent.

Montrant l'inefficacité du modèle de l'équilibre des puissances, il plaide pour une fédération des États d'Europe. Les souverainetés européennes (la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Suisse, Florence, Gênes et ses associés, l'État ecclésiastique, Venise, la Savoie, la Lorraine, le Danemark, l'empereur et l'empire, la Pologne, la Suède et la Moscovie) pourraient signer un traité d'union et tenir un congrès perpétuel afin de former une société permanente. Un tribunal d'arbitrage permettrait de régler les conflits. Cet écrit novateur vaudra à son auteur, avec une certaine célébrité, une réputation tenace d'utopiste. Ayant indiqué qu'il propose les moyens de rendre la Paix perpétuelle entre tous les États chrétiens, il continue ainsi.

Il me parut alors nécessaire de commencer par faire quelques réflexions sur la nécessité où sont les souverains d'Europe, comme les autres hommes, de vivre en paix, unis par quelque société permanente, pour vivre plus heureux, sur la nécessité où ils se trouvent d'avoir des guerres entre eux, pour la possession ou pour le partage de quelques biens, et enfin sur les moyens dont ils se sont servis jusqu'à présent, soit pour se dispenser d'entreprendre des guerres, soit pour n'y pas succomber quand elles ont été entreprises.

Je trouvais que tous ces moyens se réduisaient à se faire des promesses mutuelles écrites ou dans des traités de commerce, de trêve, de paix, où l'on règle les limites du territoire, et les autres prétentions réciproques, ou dans des traités de garantie ou de ligue offensive et

ⁱ <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Castel-de-saintpierre02.jpg>

définitive pour établir, pour maintenir, ou pour rétablir l'équilibre de puissance des maisons dominantes ; système qui jusqu'ici semble être le plus haut degré de prudence, auquel les souverains d'Europe et les ministres aient porté leur politique. [...]

1. La constitution présente de l'Europe ne saurait jamais produire que des Guerres presque continuelles ; parce qu'elle ne saurait jamais procurer de sûreté suffisante de l'exécution des Traités.
2. L'Équilibre de puissance entre la Maison de France et la Maison d'Autriche ne saurait procurer de sûreté suffisante ni contre les Guerres étrangères, ni contre les Guerres civiles, et ne saurait par conséquent procurer de sûreté suffisante soit pour la conservation des États, soit pour la conservation du Commerce.

[...] Je cherchais ensuite si les souverains ne pourraient pas trouver quelque sûreté suffisante de l'exécution des promesses mutuelles en établissant entre eux un arbitrage perpétuel, je trouvais que si les dix-huit principales souverainetés d'Europe pour se conserver dans le gouvernement présent, pour éviter la guerre entre elles, et pour se procurer tous les avantages d'un commerce perpétuel de nation à nation, voulaient faire un traité d'union et un congrès perpétuel à peu près sur le même modèle, ou des sept souverainetés de Hollande, ou des treize souverainetés de Suisseⁱⁱ, ou des souverainetés d'Allemagne, et former l'Union européenne sur ce qu'il y a de bon dans ces unions, et surtout dans l'union germanique composée de plus de deux cents souverainetés, je trouvais, dis-je, que les plus faibles auraient sûreté suffisante, que la grande puissance des plus forts ne pourrait leur nuire, que chacun garderait exactement les promesses réciproques, que le commerce ne serait jamais interrompu, et que tous les différends futurs se termineraient sans guerre par la voie des arbitres, sûreté que l'on ne peut jamais trouver sans cela. [...]

1. Les mêmes motifs et les mêmes moyens qui ont suffi pour former autrefois une Société permanente de toutes les souverainetés d'Allemagne, sont à la portée et au pouvoir des souverains

ii La république des sept Provinces-Unies des Pays-Bas et la confédération des treize cantons sont les désignations usuelles de la Hollande et de la Suisse à l'époque et traduisent l'organisation politique de ces États.

d'aujourd'hui, et peuvent suffire pour former une Société permanente de toutes les souverainetés chrétiennes de l'Europe.

2. L'approbation que la plupart des souverains d'Europe donnèrent au projet de Société Européenne que leur proposa Henri le Grand, prouve que l'on peut espérer qu'un pareil Projet pourra être approuvé par leurs successeurs.

[...] Dans la seconde ébauche le projet embrassait tous les États de la terre ; mes amis m'ont fait remarquer que quand même dans la suite des siècles la plupart des souverains d'Asie et d'Afrique demanderaient à être reçus dans l'Union, cette vue paraissait si éloignée, et embarrassée de tant de difficultés, qu'elle jetait sur tout le projet un air, une apparence d'impossibilité qui révoltait tous les lecteurs ; ce qui en portait quelques-uns à croire que restreint même à la seule Europe chrétienne, l'exécution en serait encore impossible, je me suis d'autant plus volontiers rendu à leur avis, que l'Union de l'Europe suffit à l'Europe pour la conserver toujours en paix, et qu'elle sera assez puissante pour conserver ses frontières et son commerce malgré ceux qui voudraient l'interrompre. Le conseil général qu'elle pourra établir dans les Indes, deviendra facilement l'arbitre des souverains de ce pays-là, et les empêchera par son autorité de prendre les armes : le crédit de l'Union sera d'autant plus grand parmi eux qu'ils seront sûrs qu'elle ne veut que des sûretés pour son commerce, que ce commerce ne saurait que leur être très avantageux, qu'elle ne songe à faire aucune conquête, et qu'elle ne regardera jamais comme ennemis, que les ennemis de la paix.

Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre,
Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe (1713).

Pour lire le texte original en ligne (édition de 1713, tome I) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86492n?rk=21459;2>



Pour lire le texte original en ligne (édition de 1713, tome II) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k864930?rk=42918;4>

